

Le fait que le parlement belge, en 1909, ait souhaité séparer les budgets de la colonie et de la métropole a imposé à ceux qui devaient gérer la colonie des orientations économiques qu'ils n'auraient peut-être pas suivies en d'autres circonstances. À l'époque, l'agriculture congolaise n'aurait jamais pu pourvoir la colonie des devises indispensables et nécessaires à son développement et il était donc logique de développer en premier le secteur minier dont les productions étaient très demandées par les pays industrialisés. C'était aussi l'occasion de se créer une clientèle à laquelle on pourrait vendre, plus tard, les produits agricoles souhaités.

Le journaliste Wolfgang Langewiesche du *Saturday Evening Post* écrira d'ailleurs en 1952 : *...Les Belges ont trouvé de nombreux autres minéraux de valeur...où ils n'ont rien trouvé, ils ont planté. Dans ce domaine encore le Congo semble jouir d'un talent particulier pour produire exactement ce que le monde achètera à n'importe quel prix. Mais toutes ces richesses sont la conséquence et non la cause de cette réussite.*

En 1952, les gestionnaires du Congo ont dû réparer les dégâts causés à l'économie de la colonie par deux guerres et un crash boursier qui avaient surtout fragilisé l'économie des pays normalement clients du Congo et, sur place, ils ont mis sur pied les organismes nécessaires pour faire un autre pas important en avant. Il faut comparer le comparable.

On peut difficilement se rendre compte aujourd'hui de ce que représentait la couverture agricole scientifique et technique du Congo. Pour fixer les idées, il suffit de préciser que, fin 1952, les services agricoles de la colonie employait un personnel agricole qualifié de 633 expatriés et disposait de crédits atteignant 14.500.000 dollars et qu'en plus, l'INEAC utilisait 318 agents dont 150 universitaires pour un budget de plus de 7.600.000 de dollars. On ne comptabilise même pas le personnel qualifié des entreprises privées agricoles.

À la même époque, pour son programme mondial d'assistance, la FAO (c'est-à-dire l'ONU) disposait d'un budget d'un peu moins de 6.000.000 dollars et de 271 experts.

Il suffit de ces chiffres pour souligner l'effort réalisé, mais on est en droit de se demander en quoi, la masse paysanne, a-t-elle bénéficié de cet effort ?

Il faut ouvrir ici une parenthèse. Les Belges ont été depuis des siècles des agriculteurs ingénieux tirant le meilleur parti de sols qui n'étaient pas partout de la meilleure qualité. Ils pratiquaient jadis un assolement triennal pendant lequel le sol restait au repos total, en jachère, durant une année. C'est à l'époque bourguignonne que les Flamands surtout et les Hennuyers, un peu, ont arrêté cette pratique séculaire en remplaçant la jachère par des cultures fourragères servant à la fois d'engrais vert (azote) et à l'entretien du bétail. Cette pratique conduisit plus tard à la culture intensive à tel point que le négociant florentin Guichardin nous a laissé une relation enthousiaste de ce qu'il avait observé chez nous (1560).

La jachère agricole pratiquée au Congo, si elle était justifiée, créait néanmoins un problème à cause du déplacement régulier des villages et à cause de sa durée. Vu leur histoire, il était assez logique que les agronomes belges essaient de trouver une solution moderne à ce problème, en tenant compte que la société congolaise est organisée autour du clan et que les contraintes agronomiques sont nettement différentes, mais aussi qu'une société moderne conduit à plus d'individualité..

C'est, en quelque sorte, ce qui a présidé à la conception des Paysannats. Le premier de ceux-ci fut créé à titre d'essai avant la seconde guerre mondiale et ses promoteurs ont dû faire la preuve qu'il n'avait rien en commun avec les kolkhozes communistes et plus tard avec les kibboutz israéliens, lesquels étaient d'ailleurs de conceptions tout à fait différentes.

Je fais référence ici à ce que nous racontait l'Ir. Jean-Marie Henry, ancien directeur de l'INEAC en Afrique et notre patron de recherches au CIDAT après la visite au centre de Bogumil Jewsiewicki, jeune chercheur d'origine polonaise qui était venu le consulter au sujet des paysannats.

L'INEAC et les services de l'Agriculture ont donc créé ensemble différents types de paysannats :

a. Des paysannats à dominance de cultures annuelles (qui occuperont 183.300 paysans)

- *Sur forêt* :

comme le **Paysannat Turumbu** (1925 paysans, 17.540 hectares) organisé sur une base communautaire et pratiquant le système de cultures de plantes vivrières en couloir ;
comme le **Paysannat Babua** (12.356 paysans) organisé sur base individuelle et utilisant également le système en couloirs axé sur les cultures coton-arachide et plantes vivrières ;
comme le **Paysannat de ceinture de Stanleyville** composé de 2.198 fermettes organisées sur base individuelle.

- ***Sur savanes de basse altitude :***

comme le **Paysannat de Gandajika** (10.800 paysans) organisé sur base individuelle et pratiquant des lotissements alignés sur lesquels on trouve par exemple : 4 soles en culture (coton, maïs-coton, arachides-haricots, manioc) les autres soles étant en jachère. Le travail est mécanisé et les engrais sont employés.

comme le **Paysannat de la Ruzizi** organisé sur base individuelle et dans lequel on cultive essentiellement du coton et des vivres et où on pratique également le reboisement.

- ***Sur savanes de hautes altitudes :***

des **Paysannats à caractère mixte** et sur lesquels on trouve des cultures vivrières et des cultures pérennes, des pacages, du reboisement ainsi que des travaux de mesures anti-érosives.

b. Des paysannats à dominance de cultures pérennes généralement à caractère mixte :

on y cultive du caféier robusta (35.500 hectares) ou arabica (6.200 hectares)

des palmiers Elaeis (88.250 hectares)

des hévéas (20.400 hectares)

des théiers (365 hectares)

du cacaoyer (325 hectares)

c. Des paysannats spéciaux où le système bantou est déjà dépassé (3408 paysans)

organisés sur base communautaire et assistés par la mission anti-érosive (MAE) et par le Groupe d'Économie Rurale (GER). On y applique des techniques comme l'irrigation, l'assainissement ou les applications raisonnées d'engrais.

Dans chacun des types de paysannat, on a pu comparer les revenus des paysans occupés dans ceux-ci aux revenus des paysans utilisant toujours les méthodes de l'agriculture coutumière. Bien que les résultats soient différents d'un type de paysannat à un autre, on a toujours observé une amélioration sensible du revenu au profit des paysans groupés en paysannat, mais dans aucun cas, ces revenus n'ont été égaux aux revenus des salariés de l'industrie.

Dans les milieux ruraux traditionnels, les services de l'agriculture ont continué leur politique de travaux d'ordre éducatif comme les cultures imposées ainsi que la propagande agricole et la distribution de matériel sélectionné provenant de l'INEAC.

Le paysannat expansif peut se définir comme une codification raisonnée des méthodes culturelles indigènes et une remise en ordre de ce qu'elles ont d'anarchique et d'inorganisé. Le côté technique est simple, ne bouleverse pas le système indigène, ne demande pas d'équipement compliqué et peut s'appliquer à des régions étendues. L'introduction de variétés améliorées, les rotations, le respect d'un calendrier de culture et le développement de cultures industrielles suffisent généralement à populariser la formule. La méthode appliquée a le mérite de garder le paysan dans les zones rurales mais son rôle principal est d'accélérer l'évolution naturelle du paysan en lui faisant franchir, en l'espace d'une génération, ce qui a demandé plusieurs siècles aux paysans de la métropole.

Quelques années avant l'indépendance, on a imaginé un système pour inclure sur les marchés internationaux une certaine quantité de la production locale ne correspondant pas aux exigences de ce marché. Ainsi, pour l'huile de palme, la société CONGOPALM a mélangé une certaine quantité des huiles trop acides de producteurs locaux avec la masse très peu acide des huiles produites par les usines performantes des grandes sociétés, mettant ainsi sur le marché mondial une plus grande quantité d'huile de palme répondant aux normes et valorisant ainsi aux prix du marché international des huiles qui ne pouvaient être vendues qu'aux prix moindres des marchés locaux.

1. Les coopératives agricoles

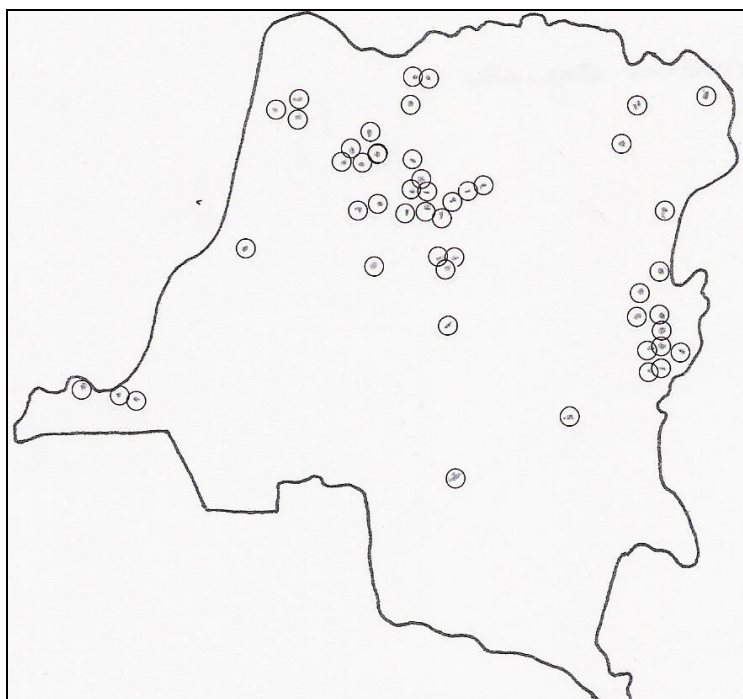
Des organisations à forme coopérative existent au Congo depuis 1924 pour la valorisation des produits de l'agriculture et de l'élevage, mais également sous forme de petite huilerie ou de scierie.

Plus tard, furent créées des coopératives rurales à fonctions multiples avec pour buts :

- d'améliorer la qualité des produits et leur conservation;
- d'introduire de meilleures pratiques commerciales;
- d'améliorer le standing de vie des indigènes par des achats en commun moins coûteux;
- d'obtenir du crédit là où c'est difficile;
- d'établir des programmes de longue durée pour stabiliser les marchés;
- de créer des fonds de réserve ou de prévision;
- d'améliorer l'outillage économique d'une région;
- d'introduire des semences sélectionnées et la pratique de la mécanisation agricole, du reboisement, du drainage ou de l'irrigation.

Peu avant l'indépendance, il existait au Congo 42 coopératives indigènes agricoles. 34 d'entre elles comptaient ensemble 129 000 membres et les 8 autres groupaient 241 circonscriptions indigènes. Leur répartition était particulièrement concentrée sur les provinces de l'Équateur et du Kivu.

La carte suivante donne un aperçu de leur dispersion.

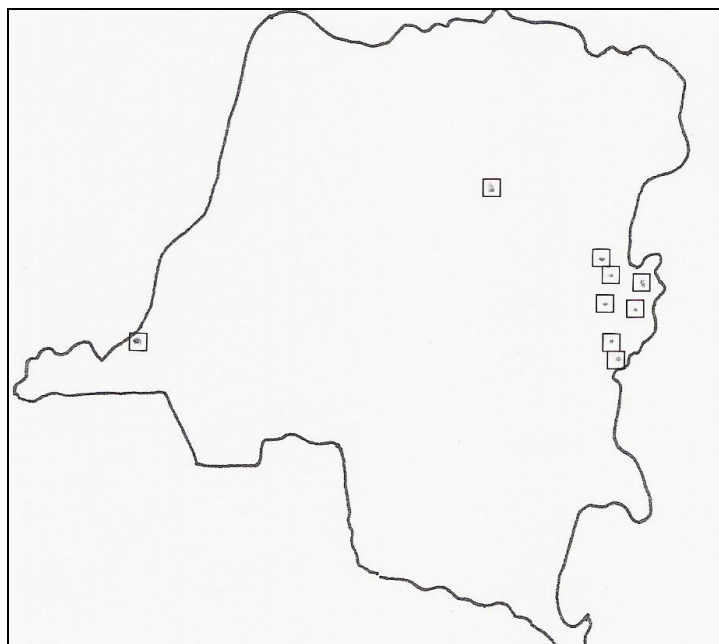


2. Les Offices des produits agricoles

La vente des produits agricoles se réalise généralement du producteur indigène au commerçant. Mais pour certains produits comme le coton ou le café des marchés spéciaux ont été organisés dans le but d'assurer le contrôle de la qualité des produits et de cette manière de conseiller et d'éduquer les producteurs. Pour les produits alimentaires,

des marchés ont été mis sur pied de manière à permettre à la masse des consommateurs de se procurer les vivres nécessaires.

Dans le but de promouvoir le développement des marchés des produits agricoles, aussi bien intérieurs qu'extérieurs, pour favoriser leur production et améliorer leurs qualités, des établissements publics parastataux appelés « Offices » ont été créés. Ces offices ont obtenus d'excellents résultats dans l'amélioration de la qualité des produits, dans la stabilisation et l'extension des débouchés.



Les principaux offices du Congo étaient :

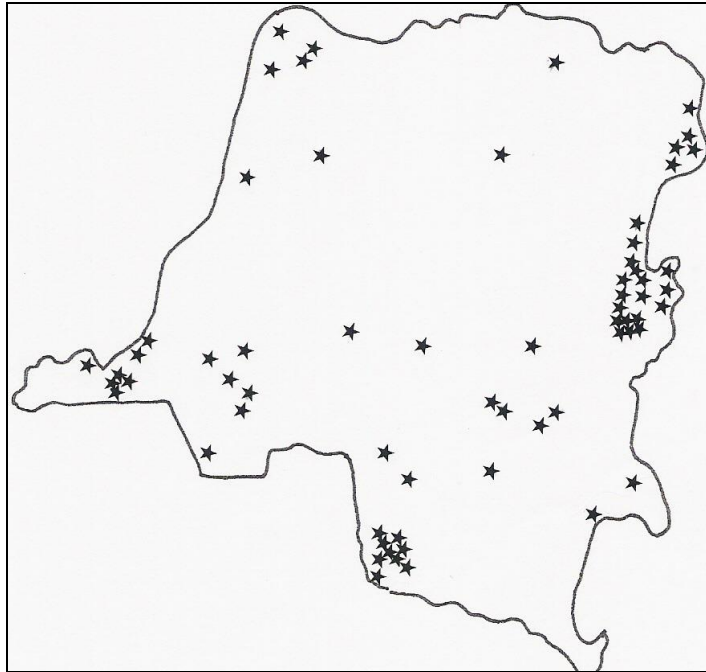
- l'Office des produits agricoles du Kivu (OPAK)
- l'Office du café robusta à Léopoldville (OCR)
- l'Office des produits agricoles de Stanleyville (OPAS).

La distribution de ces Offices est reprise dans la carte précédente.

3. Les Centres zootechniques

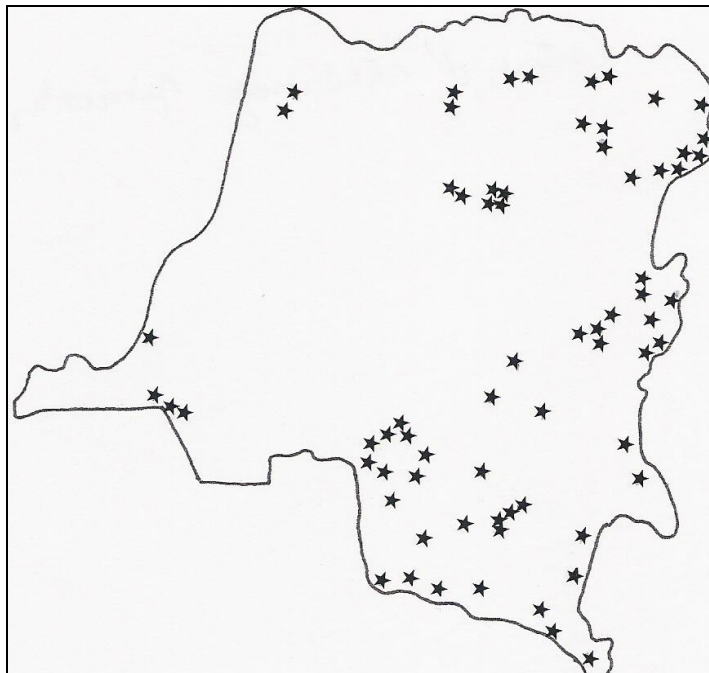
Au moment de l'indépendance, le bétail indigène était très important au Congo et s'élevait à 510 000 bovidés et à 2 700 000 suidés, ovidés et capridés. Néanmoins, ce cheptel est de qualité nettement inférieure au cheptel importé bien qu'il soit susceptible d'amélioration. À la même époque, les élevages européens du Congo comportent 428 000 bovidés et 75 000 suidés, ovidés et capridés généralement de qualité supérieure.

En milieux ruraux d'élevage, des groupements de troupeaux communaux ont été constitués, généralement dans les paysannats, dans l'attente que le fermier indigène soit initié à l'exploitation économique du gros bétail. Dans ce but, le service vétérinaire multiplie en milieu indigène les dipping tanks et les abreuvoirs, il procède également à l'aménagement des pâturages naturels et à la création de dispensaires vétérinaires voire de laboratoires. Les centres zootechniques comprennent des stations d'introduction, d'amélioration et de multiplication du gros et du petit bétail, les stations d'élevage des stations de l'INEAC, des stations d'adaptation locale et quelques stations agricoles et zootechniques réparties dans tout le Congo au moment de l'indépendance sont repris dans la carte ci-dessous.



4. Les Centres d'alevinage et la pisciculture

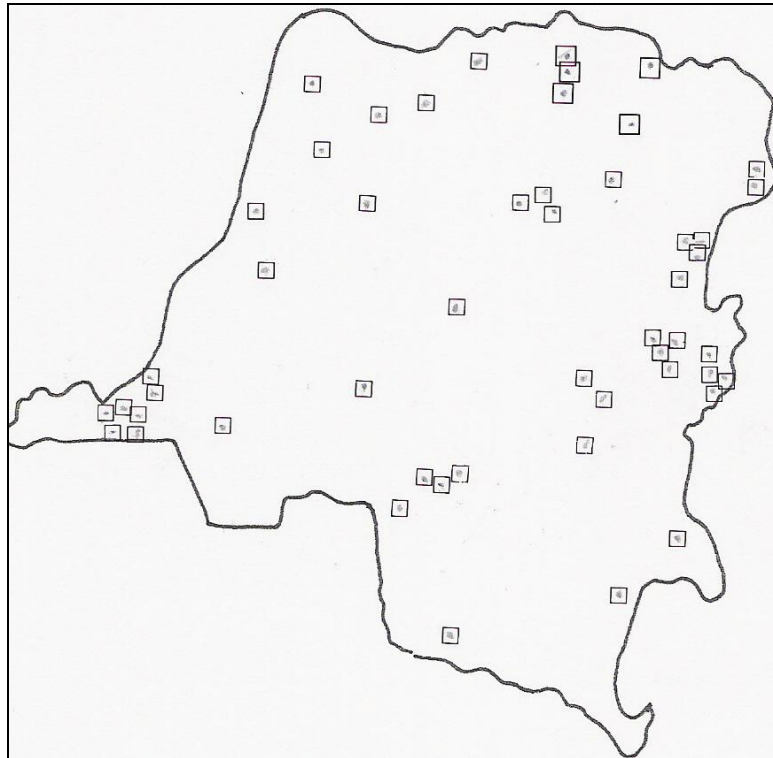
Le développement de la pisciculture a été particulièrement poussé au Congo avant 1960, pour pallier au



manque de protéines animales observé dans les milieux coutumiers des régions équatoriales. Le nombre d'étangs créés dans les régions rurales est de plusieurs milliers; on en rencontre également dans certaines écoles. Le Service piscicole de la Colonie a établi de très nombreux (69) centres d'alevinage dans les milieux ruraux tout en poursuivant le développement de la pisciculture en milieu indigène. Le but de ces Centres d'alevinage est d'assurer la production

d'alevins sélectionnés dans des souches particulièrement productives pour ré-empeisonner les étangs individuels. D'autre part, une propagande active est menée pour encourager les paysans à établir des viviers individuels de faible superficie (1 are à 2 ares). Dans la carte précédente qui montre les implantations des Centres d'alevinage on peut constater que ceux-ci étaient particulièrement nombreux dans la province du Katanga et dans la province Orientale.

4. Les Centres d'économie rurale et de mécanisation

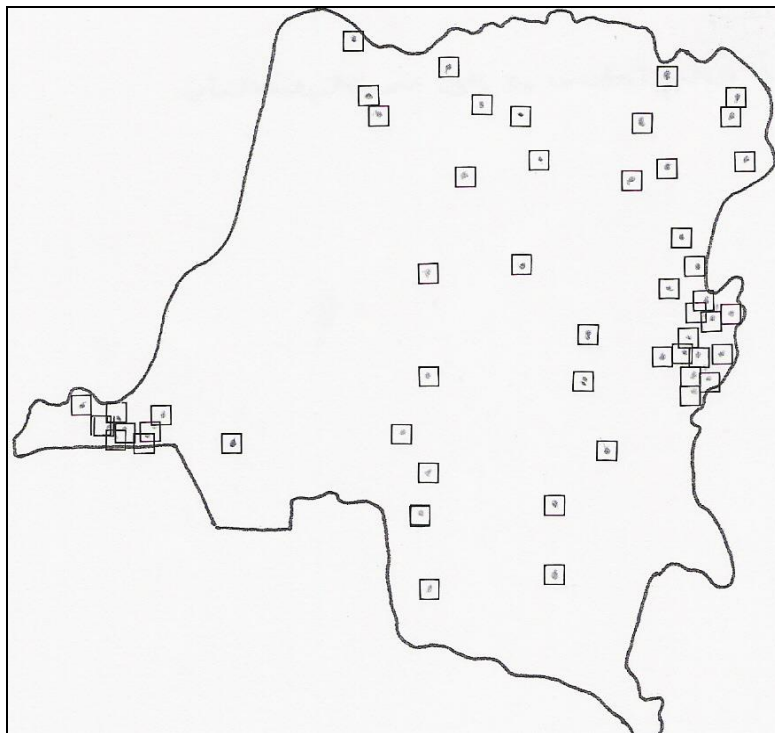


Au cours du plan décennal, le rythme de développement du Congo s'est brusquement accéléré bouleversant les conceptions et les programmes établis. Les raisons de cette accélération furent la hausse des salaires, l'émancipation progressive de la femme congolaise et l'accroissement massif des besoins alimentaires des cités. Ainsi, fut-il nécessaire d'intensifier l'exploitation rurale en ayant recours aux techniques culturales axées sur la mécanisation, l'emploi des engrais chimiques, l'application de la défense des végétaux et l'irrigation ou le drainage. Ces très nombreux centres (80) d'économie rurale et de mécanisation furent créés avec pour objectifs :

- d'assurer au milieu rural un développement matériel et moral semblable à celui des autres classes de la population;
- d'augmenter la production de vivres et de ramener le rapport producteurs/consommateurs à un niveau acceptable pour un pays industrialisé;
- d'abaisser les prix de revient pour satisfaire les besoins intérieurs et garder une bonne compétitivité mondiale;
- d'utiliser rationnellement les réserves de fertilité des sols et au besoin de les reconstituer;
- d'appliquer la mécanisation où cela est indispensable;
- d'introduire les méthodes de désinsectisation.

Les 80 centres d'économie rurale et de mécanisation du Congo avant 1960 sont repris sur la carte ci-dessus.

6. Les Stations d'adaptation et de multiplication



Ces 38 stations (21 stations d'adaptation locale et 17 centres d'essais locaux) ont été répartis de telle sorte que chacun d'eux se trouve dans l'aire d'action d'un poste de l'INEAC avec lequel ils peuvent être en liaison permanente. Ces essais comparatifs locaux réalisés par les stations sont établis d'après des protocoles rédigés de commun accord entre l'INEAC et les Services de l'Agriculture. La diffusion en milieu indigène est réalisée suivant un plan étudié de commun accord entre les spécialistes des deux institutions. Ces stations sont représentées dans la carte ci-dessus.

Le total des lieux susceptibles de servir d'endroit de stage (hors secteur privé) pour les étudiants congolais en agriculture s'élevait en 1960 à 324 unités bien réparties sur l'ensemble du territoire; total nettement suffisant si on s'en réfère au nombre annuel de diplômés à l'époque.

Ces 324 unités et les centres de recherches constituaient une base exceptionnelle sur laquelle pouvait reposer le nouveau plan décennal prévu dès 1960-1961 et orienté uniquement vers le développement des zones rurales.

Pour être complet, il faut préciser qu'un peu de crédits avaient été retenus, pour le développement agricole, dans le plan décennal et répartis de la manière suivante :

- Développement des cultures	930.000.000 francs
- Développement de l'élevage	317.000.000 francs
- Développement de la pisciculture	133.000.000 francs
- Développements des forêts	187.000.000 francs
- Valorisation des produits	354.000.000 francs
- Programmes agricoles divers	80.000.000 francs
- Recherches agronomiques	978.000.000 francs

Ceci indépendamment du fait que le second plan décennal devait concerner en grande priorité le développement des zones rurales.